

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 11 - 05

Séance du 18 novembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**PROGRAMME
D'AMENAGEMENT
D'ENSEMBLE
DE LA MIOLANE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, SERRE, VALENTIN

**BILAN DE REALISATION
ET CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMMES SUR LES
BUDGETS DE LA COMMUNE,
DE L'EAU,
DE L'ASSAINISSEMENT**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20141118-DEL20141105-DE
Date de télétransmission : 20/11/2014
Date de réception préfecture : 20/11/2014

Par délibération en date du 5 avril 2011, complétée par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a institué le périmètre définitif du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) dit de « la Miolane ».

Il est rappelé que l'objet de cette opération est l'aménagement du secteur de la Miolane, aujourd'hui insuffisamment équipé, tant en terme de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...) pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Pour planifier l'aménagement et l'équipement du quartier, et permettre une programmation pluriannuelle des investissements induits par la mise en œuvre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE), le Conseil Municipal, par délibérations n°2011.04.25, n°2011.04.26 et n°2011.04.27 du 5 avril 2011, a approuvé l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) sur les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, dénommée AP/CP La Miolane.

Afin de veiller à la cohérence de l'opération et mettre en œuvre la réalisation des travaux d'infrastructure du quartier, la Commune a missionné, après mise en concurrence, un assistant à maîtrise d'ouvrage et une équipe de maîtrise d'œuvre.

Les diverses études menées ont permis d'aboutir au projet final permettant d'envisager le lancement de la procédure pour la passation du marché de travaux correspondant, alloti comme suit :

- Lot 1 : Voirie et réseaux,
- Lot 2 : Eclairage public,
- Lot 3 : Espaces verts,
- Lot 4 : Signalisation et mobilier urbain,

L'ensemble du projet a fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal en séance privée le 9 décembre 2013, par l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal a ensuite autorisé, le 17 décembre 2013, le lancement dudit marché, procédure qui a dû être suspendue du fait de l'annulation du PLU par la Cour Administrative de Marseille le 25 mars 2014.

A ce jour, les dépenses engagées correspondent :

- aux études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre
- aux travaux d'extension du réseau public d'électricité

Ces dépenses ont été financées sur les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement par des recettes de TVA et de l'autofinancement.

Compte tenu du planning prévisionnel de dépenses initialement prévu et retranscrit au sein des autorisations de programme sur les trois budgets concernés - lequel prévoyait un étalement des dépenses essentiellement au cours des exercices budgétaires 2011 à 2014 – et dans un souci de sincérité budgétaire, il convient de clôturer les AP/CP de chacun des trois budgets.

Ainsi, les dépenses mandatées et engagées ainsi que les recettes correspondantes détaillées dans les tableaux ci-dessous constituent le bilan de réalisation :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE LA MIOLANE
BILAN DE REALISATION

AP Commune	
Dépenses	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	163 475,02
Maîtrise d'œuvre	264 101,57
Extension réseau électricité	244 398,34
Total dépenses	671 974,93
Recettes	
Autofinancement	671 974,93
Total recettes	671 974,93

AP Eau	
Dépenses	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	28 933,64
Maîtrise d'œuvre	46 743,64
Total dépenses	75 677,28
Recettes	
Autofinancement	62 496,45
TVA	13 180,83
Total recettes	75 677,28

AP Assainissement	
Dépenses	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	37 223,34
Maîtrise d'œuvre	60 136,06
Total dépenses	97 359,40
Recettes	
Autofinancement	80 338,95
TVA	17 020,45
Total recettes	97 359,40

Les écritures comptables correspondant à la clôture des autorisations de programme sont retranscrites aux budgets supplémentaires 2014 de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

De nouvelles autorisations de programme sur les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement seront proposées au vote de l'Assemblée, afin de prévoir, dès 2015, les crédits de paiement nécessaires au financement des travaux, tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2014, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014,

Considérant la consultation de la Commission des finances du 7 novembre 2014,

Le Conseil Municipal, par :

30 Voix POUR

3 ABSTENTIONS

(Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE).

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte du bilan de réalisation des AP/CP de la Miolane sur chacun des trois budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, tel que détaillé ci-dessus ;

Décide de clôturer l'Autorisation de Programme de la Miolane de chacun des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY